

Bon d'engagement – ELECTRONICA 2026
10 au 13 novembre 2026 à Munich (Allemagne)

INFORMATION SOCIETE

NOM SOCIÉTÉ.....
ADRESSE
.....
CODE POSTAL.....
VILLE.....
PAYS.....
CONTACT.....
EMAIL.....
TEL MOBILE.....
SIREN.....
EFFECTIFS.....
DERNIER CHIFFRES D'AFFAIRES.....
POURCENTAGE DU CA A L'EXPORT.....

J'autorise Minalogic à partager mes coordonnées avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour le suivi de la subvention accordée **OUI/ NON**

SALON

Minalogic est partenaire du pavillon France, piloté par Business France, sur le salon Electronica 2026 du 10 au 13 novembre 2026 à Munich (Allemagne).

OFFRE D'EXPOSITION

Stand individuel :

- 1 comptoir d'information
- 1 tabouret haut
- 1 table ronde
- 3 chaises
- 1 corbeille à papier
- 1 lot de 3 prises de 10A
- 1 placard encastré dans la structure
- 1 caisson lumineux
- Signalétique

	Avant subvention	Après subvention (50%)	Informations complémentaires
Stand équipé de 9m2 (voir description ci-dessus)	6 820€ HT	3 410€ HT	3 410€ HT maximum de subvention. Possibilité de prendre un stand plus grand, des options (angles, mobilier, etc) mais le surcoût occasionné ne sera <u>pas pris en charge dans la subvention</u> .
Déplacement en Allemagne (train, avion, voiture...) – Pour 1 personne	Plafonné à 500€ HT	Maximum de subvention : 250€ HT	250€ HT maximum de subvention. Limité à 1 personne par entreprise.
Frais de séjour sur place (hôtel, restauration, taxi, métro...) – Pour 1 personne sur une base de 5 jours	Plafonné à 216€ HT / jour / 5 jours	Maximum de subvention : 108€ HT x 5 jours = 540 € HT	540€ HT maximum de subvention. Limité à 1 personne par entreprise.

Important : des frais d'accompagnement de Minalogic d'un montant de **340€ HT** seront appliqués pour chaque entreprise participante. Ces frais **ne sont pas éligibles à la subvention régionale**.

Pour plus d'information sur les options d'exposition, consultez l'offre de Business France (voir site internet de Minalogic).

Merci de préciser le type de stand souhaité (y compris les options hors subvention) :
.....

SUBVENTION DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

Dans le cadre du plan de développement international de Minalogic (PDI), la Région Auvergne-Rhône-Alpes subventionne* jusqu'à 50% des frais liés au salon.

Pour être éligible à la subvention, l'entreprise doit :

- Avoir son siège social ou un établissement en Auvergne-Rhône-Alpes
- Répondre aux critères européens de la PME ou ETI
- Être dans les règles des aides de minimis (remplir la dernière page de ce document)

*Réduction des frais de stands et/ou remboursement sur factures post salon.

Merci de retourner ce bon d'engagement complété et signé à :

- Marie Thiery – marie.thiery@minalogic.com

Accompagné de votre logo en HD vectorisé.

En signant ce document, je confirme mon engagement pour prendre un stand au sein du pavillon France (Business France) au salon Electronica du 12 au 15 novembre 2024 à Munich (Allemagne).

SIGNATURE DU DONNEUR D'ORDRE, DATE ET CACHET DE
L'ENTREPRISE :

Déclaration des aides de minimis

Veillez mentionner ci-dessous l'ensemble des aides dites « de *minimis* » (y compris l'aide relative à la présente action collective), tous domaines confondus, ayant fait l'objet d'un octroi à votre entreprise (au sens d'entreprise unique) au cours des 2 derniers exercices fiscaux clos précédant la date de signature de cette déclaration et de l'exercice fiscal en cours. En l'absence de déclaration renseignée aucune aide ne pourra être accordée.

La définition d'entreprise unique se réfère à la recommandation 2003/361/CE n°800/2008 de la Commission du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises : tout groupement d'entreprises liées est considéré comme une entreprise unique. L'identification des aides de minimis octroyées doit donc couvrir l'entreprise candidate, ainsi que toute entreprise sur laquelle elle exerce, directement ou indirectement, une influence dominante ou toute entreprise qui peut exercer une influence dominante sur l'entreprise candidate ou qui, comme l'entreprise candidate est soumise à l'influence d'une autre entreprise.

Dans le tableau ci-dessous : précisez le montant, le type d'aide et la date de l'aide, indiquer 0 si aucune aide n'a été perçue.

Aide de minimis au sens du règlement n° 1407/2013 du 18.12.2013, JO L 352 du 24.12.2013		
Exercice fiscal année N – 2	Exercice fiscal année N – 1	Exercice fiscal en cours
Total	Total	Total

Le cas échéant convertir les aides en équivalent subvention

Le responsable de l'entreprise* (nom, prénom et fonction) :

.....
.

A participé à l'action internationale élaborée par Minalogic et certifie sur l'honneur l'exactitude des informations portées dans la présente fiche et déclare avoir été informé du caractère « de minimis » au sens du règlement CE de l'aide attribuée à ma société (**).

Je soussigné,..... en tant que certifie l'exactitude et l'exhaustivité des informations rapportées ci-dessus.

Date :	Signature :	Cachet :

* Le signataire de ce document doit disposer des pouvoirs nécessaires pour engager l'entreprise.

** (règlement (UE) N° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013, JO L 352 du 24.12.2013).